




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE

Paris, le 23 septembre. — On lit dans le *Journal de Paris* :

« Le gouvernement n'a reçu aujourd'hui aucune nouvelle importante de Madrid ni du théâtre de la guerre. »

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« On attend avec une vive impatience le vote financier des cortès espagnoles. »

« La discussion a dû commencer le 16. »

« Il est probable qu'elle durera plusieurs jours. La question est une des plus graves sur lesquelles une assemblée politique puisse avoir à prononcer. La chambre ne manque pas d'orateurs ; et de nouveaux députés, qui n'avaient point encore figuré dans les précédentes séances, ont dû arriver à Madrid pour prendre part à la délibération. Il y en a dans le nombre qui passent pour des orateurs distingués. »

« Nous saurons bientôt si les cortès ont placé sous la sauve-garde de la bonne foi et de la loyauté la régénération de leurs institutions politiques, ou si, dans le besoin d'innovation qui les presse et qui les pousse peut-être un peu trop rapidement, ils n'ont encore inventé que le moyen de nier ses dettes pour les payer. »

« Nous sommes toujours attachés dans cette circonstance délicate, à maintenir nos lecteurs dans une égale défiance contre des alarmes et des espérances exagérées : nous n'avons que raconté des faits. Quand la question a paru sans espoir, nous l'avons dit ; quand elle a été en progrès, nous l'avons dit encore ; mais certes nous n'aurions pas voulu prendre la responsabilité d'une prédiction dans une affaire qui touche à tant d'intérêts privés, et qui se débat et se décide sur le mobile terrain d'une assemblée politique. »

« Quelle que soit l'issue de la délibération, il n'en restera pas moins démontré que le gouvernement a plaidé avec chaleur, avec persévérance, la cause des créanciers français. On le sait à Madrid, et cette incertitude ne peut être sans influence, même sur les bancs des procuradores. Mais enfin il s'agit d'un vote : le sort de la question est dans un scrutin. »

Nous appelons l'attention sur l'article suivant du *Courrier de Lyon* :

« Le système de ménagemens et de condescendance auquel le gouvernement semble disposé à revenir vis-à-vis des partis politiques, depuis les événemens d'avril, commence à porter ses fruits. Les associations commencent à se réorganiser. Les ouvriers ont demandé à l'autorité municipale l'autorisation de se rassembler ; celle-ci l'ayant refusée, ils se sont réunis sans autorisation, et continueront de plus belle si l'on n'y met ordre. »

« Et c'est en présence d'une pareille situation, c'est quand la leçon reçue en avril est déjà oubliée, qu'on vient se plaindre de la cour des pairs et réclamer une amnistie ! Il y a des passions qu'on ne saurait assoupir ; il faut les écraser. »

— La feuille ministérielle du soir annonce que M. Faurie, candidat de l'opposition, a été élu député par le collège électoral de Bayonne. On sait qu'il avait pour compétiteur, M. Chégaray, avocat-général près la cour des pairs.

— Le *Moniteur* d'hier publie une ordonnance qui nomme M. le duc Decazes, grand référendaire de la chambre des pairs, en remplacement de M. le marquis de Sémonville.

— Une dépêche télégraphique annonce que M. l'archevêque d'Avignon est mort hier.

— A l'instar de leurs camarades de Dijon, les ouvriers de Nantes viennent d'adresser à l'autorité une pétition ayant pour but de demander que la bibliothèque soit ouverte les dimanches et fêtes, et qu'elle soit fermée un autre jour de la semaine.

— Nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs du capitaine suédois Lindeberg qui, ayant été condamné à mort pour avoir insulté le roi, en l'accusant de faire le monopole des théâtres, a vu sa condamnation commuée en une peine de trois années d'emprisonnement. D'après l'article 25 de la constitution suédoise, le capitaine avait le choix ou d'accepter sa grâce ou de subir la peine de mort. Les journaux allemands que nous recevons aujourd'hui nous apportent à ce sujet la nouvelle suivante :

« Le capitaine Lindeberg a déclaré dans une lettre au gouverneur-général, et qu'un journal a reproduit, qu'il ne voulait pas accepter la grâce du roi, et qu'il préfère mourir. Il demande que son exécution ait lieu le jour de sa naissance (8 novembre), parce qu'il croit que sa tête tombée sous la hache, fera plus de bien à sa patrie, que si elle restait sur ses épaules. Un journal suédois dit à ce sujet : « En vérité M. Lindeberg, cause à l'autorité beaucoup d'embarras qu'elle aurait pu facilement s'épargner. »

— Par suite d'un article injurieux contenu dans un des derniers numéros du *Foyer*, une rencontre a eu lieu hier entre M. S..., directeur d'un de nos théâtres, et M. V..., auteur de l'article. Ce dernier a été blessé à la tête. On ignore encore si la blessure aura des suites graves.

— La ville de Boulogne offre une salle de spectacle *gratis* et une subvention de 12,000 frs. au directeur qui voudra y entretenir à l'année une troupe d'opéra-comique.

— Les travaux pour la fonte du bronze de la colonne de juillet, qui va s'élever sur la place de la Bastille, se poursuivent avec grande activité, 44 pièces considérables, pesant 40 à 50 milliers, sont déjà coulés.

— Les manœuvres sont commencées depuis quelques jours au camp de Saint-Omer ; le plus beau temps les a jusqu'ici favorisées ; celles de la cavalerie ont lieu trois fois par semaine.

— On écrit de Poitiers, 10 septembre :

Le congrès scientifique a tenu hier sa séance de clôture sans qu'aucun incident important soit venu interrompre la paisible uniformité. Le conseil général du département de la Vienne avait ordonné la suppression des *tours* destinés, dans les divers arrondissemens du département, à recevoir les enfans abandonnés, pour ne conserver que le seul *tour* de Poitiers. La question de savoir si la suppression des *tours* avait été plus avantageuse que nuisible, a été posée au congrès. Les hommes de la localité qui avaient conseillé, appuyé cette suppression, n'auraient pas été fâchés d'obtenir un vote approbatif. Le congrès ne s'est pas aperçu de cette manœuvre, et sans approuver ni blâmer la mesure en elle-même, il a demandé qu'une enquête fut faite sur le sort des enfans trouvés, leur nombre, etc., etc.

« La section des sciences morales et de législation qui était saisie de l'examen de la question, l'a envisagée sous toutes les faces pendant trois jours. Durant ces discussions, toutes les misères de l'ordre social ont été étalées aux yeux des libéraux, de manière à démontrer péremptoirement aux plus incrédules que tout n'est pas pour le mieux dans ce monde. Il faut rendre au président de la section, membre du conseil général, et par conséquent partie intéressée dans l'affaire, la justice de dire qu'il a constamment tenté de maintenir la discussion sur un terrain très-élevé sans pouvoir toujours y parvenir. L'esprit de la localité venait toujours se superposer aux considérations morales plus élevées. Malgré cette tendance fâcheuse (qui se reproduira sans doute à tous les congrès, et qui empêchera encore long temps ces assemblées de rien produire de bien utile), la discussion aura peut-être porté quelques lumières sur une des plus grandes misères qui jamais aient affligé l'humanité. »

« La section de littérature a fulminé une proposition contre la littérature *immorale*. Les hommes de sens ont trouvé qu'il eût été de bon goût de s'abstenir de cette sortie qui ne prouve rien et ne servira à rien. »

« Les discussions sur les chemins vicinaux ont employé plusieurs séances, et les conclusions de l'assemblée ont été que la vicinalité de la France était dans un état déplorable, chose qui n'était pas difficile à découvrir. Les questions de douanes, de banques, de crédit, ont été traitées ou plutôt effleurées avec une faiblesse remarquable, et pourtant c'était particulièrement sur celles là qu'on avait appelé l'attention du congrès. Quelques propositions secondaires sur la législation, propositions dont l'utilité est sentie depuis plusieurs années, ont été adoptées. »

« Ces congrès sont un germe qu'il est bon de cultiver et qui doit plus tard porter ses fruits. Le congrès prochain aura lieu à Douai en septembre 1835. Plusieurs membres influens de celui de Poitiers, ont songé à en provoquer un auquel ils donneraient le titre de congrès agricole, industriel, commercial et scientifique, et qui se tiendrait à Angers au mois de mai prochain ; ce titre seul indique que les questions qui n'ont point été touchées à Poitiers, feraient en quelque sorte la base des travaux du congrès d'Angers. »

« P.S. J'oubliais de vous dire que la question de la réforme pénitentiaire n'a pas même obtenu une discussion d'un quart d'heure. Les interminables parages des avocats ont absorbé le temps qui lui était destiné. Seulement un rapport a été fait sur plusieurs Mémoires, et notamment sur celui de M. Charles Lucas ; cet administrateur évalue, dans l'état actuel des prisons, une condamnation à dix ans de réclusion ou de détention, aux six septièmes d'une condamnation à mort. Ce seul fait indique suffisamment que la question appelait un sérieux examen. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 24 SEPTEMBRE.

ANNIVERSAIRE DE SEPTEMBRE.

Première Journée.

Hier après le service funèbre, les blessés, tambours en tête, enseigne déployée, escortés d'un nombreux cortège de citoyens et d'officiers de tous grades, se sont rendus à la place des Martyrs dont le monument a été réparé.

A leur arrivée, ces braves ont été accueillis par la Brabançonne et la Marseillaise, exécutées par la musique du 10^e de ligne.

Après avoir fait le tour des tombes de leurs frères d'armes, le drapeau a été placé sur la tombe de Jenneval, et l'un d'eux a prononcé le discours suivant :

« Fidèles à leur mission, les blessés de septembre viennent avec respect renouveler sur cette place sacrée où reposent leurs frères, les fleurs qu'ils y déposent chaque année. »

« Répandues sur la tombe des martyrs de la liberté, par la main de leurs frères mutilés pour la même cause, qu'elles soient un nouveau gage de leur gratitude. »

« O généreuses victimes ! recevez du sein de vos glorieux tombeaux, cet hommage sincère rendu à vos mânes, que votre cendre se réchauffe à l'ombre de notre étendard aux couleurs chéries, et que le souvenir de votre sublime dévouement à la sainte cause soit durable autant que votre gloire est immortelle. »

« Vive la liberté et l'indépendance de la patrie, vive Léopold. »

Un autre discours en vers, a été lu par M. le major honoraire Augez.

A cinq heures du soir, la société de la *Grande Harmonie*, a exécuté au Parc le concert que nous avons annoncé. Il est impossible de se faire une idée de la foule qui encombrait cette promenade et qui se pressait autour du pavillon. Tout les morceaux, mais particulièrement le dernier, pot-pourri sur les airs de *Robert le Diable*, ont été vivement applaudis.

Le concert terminé à 6 heures et demie, la foule s'est écoulée et pendant toute la soirée les rues ont été parcourues par les curieux, quoique dans ce jour de deuil, il n'y eut ni jeux ni illuminations.

Deuxième Journée.

Le temps hier, s'est développé, magnifique et superbe; tout a pris un air de fête. Le mouvement plus gai et plus animé de la ville, le joyeux encombrement des rues, l'agitation vivace des promenades, tout annonçait une journée de réjouissances. Le canon, destiné à tant d'usages, héraut de la naissance et de la mort, organe de la tristesse et de la joie, avait annoncé le deuxième soleil de nos anniversaires.

Les mats de l'arbalète et de l'arc, le but de l'arquebuse, étaient dès le matin, fiers de leurs cinq petits oiseaux, qui n'étaient pas comme autrefois de pauvres êtres vivans, mais des poupées aux trois couleurs nationales, ayant la crête rouge, le corps noir et la queue d'or. Des tentes ou logettes dressées en bois autour de la lice, portaient les noms des diverses confréries qu'elles devaient recevoir, Tournay, Mons, Anvers, Gand, Namur, Liège, Bruges, Ostende, Ath, Eughien, Grammont, Alost, Deynze, Roulers, Malines, Louvain, toutes nos villes et plusieurs de nos communes avaient envoyé des députations de leurs sociétés à ces luttes utiles.

Suivant le programme, les sociétés se sont réunies à la porte d'Anvers et ont fait, à onze heures, leur entrée dans la ville. Chaque confrérie avait son tambour, sa musique, son porte-étendard, son héraut d'armes à pied ou à cheval. On voyait à quelques-unes le roi de la confrérie avec son collier d'or. D'autres avaient leur nain ou leur fou. Ceux d'Alost étaient accompagnés de leurs canons traînés par de petits nègres, à peu près nus; une autre société faisait conduire son artillerie par des esclaves sarrasins, coiffés du turban. Plusieurs compagnies étaient en uniformes. On a remarqué des archers avec le chapeau retroussé, ombragé d'une plume blanche, du temps de l'infante Isabelle. Un jeune géant d'environ quinze pieds, du serment des archers, est, dit-on, le tyran d'Ath. Il a beaucoup amusé la foule, qui eut préféré à tout au monde dans nos fêtes la promenade des sept géants de Bruxelles, que nous laissons honteusement moisir.

Toutes ces confréries pleines de souvenirs, tous ces costumes et ces bizarreries poétiques faisaient sur la Grande-Place, à l'Hôtel-de-Ville, un effet assez piquant. Cette place était remplie de curieux; une société nombreuse se pressait aux balcons de l'Hôtel-de-Ville et à toutes les fenêtres des maisons. Les sociétés ont tiré au sort l'ordre dans lequel elles devaient passer pour le tir à l'oiseau. On a en même temps accordé: 1° Une médaille en or pour la tenue de la société de Termonde; 2° Une médaille en or pour la société la plus nombreuse, Ath; 3° Une médaille en or pour la société la plus éloignée, Ostende.

Nous avons remarqué de fort belles bannières dont quelques unes étaient orgueilleuses d'une masse de médailles attachées à leur lance. C'était les prix conquis aux précédents concours.

A une heure tout s'est mis en marche. Les diverses sociétés des deux arbalètes (la grande et la petite), précédées par la musique de la Grande-Harmonie, se sont rendues par la rue de la Madelaine et la Montagne de la Cour à la porte de Namur où la lice leur était préparée. On n'y avait pas oublié les tables de rafraîchissemens. Les confréries de l'arc ont tiré sur les glacis entre les portes de Namur et de Louvain; les sociétés de l'arquebuse ont défilé par la rue de Laeken; l'arme était la carabine. Les prix consistaient en pendules, montres et grandes pièces d'argenterie qu'on portait sur des lances de bois devant un écusson, et qui pour la plupart ont été fournis par M. Kerckx, orfèvre au bas de la rue de la Madelaine.

Tout s'est passé en fort bon ordre. Nous n'avons pu encore nous procurer les noms couronnés. Nous espérons les donner demain; car c'est aujourd'hui qu'on distribue les prix, sur la Grand-Place.

On a répété aux Augustins une partie de la journée, le concert qui doit avoir lieu sous la direction de M. Féris. Beaucoup de personnes murmurent contre la mesure prise pour ce concert, où l'on ne peut être admis qu'en payant 10 fr. On se plaint aussi des 5 fr. qu'il faut donner pour être de la fête au jardin botanique. Nous ne pensons pas que ceux

qui se plaignent aient pleinement raison; car ceux qui spéculent sur un plaisir ont droit de le faire payer. Mais il est fâcheux que la multitude se soit imaginée que ces concerts faisaient partie des réjouissances publiques. Ceux qui les donnent auraient bien fait de les remettre à une époque où l'on ne s'attend pas à s'amuser gratis.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas oublié un certain concert célèbre, donné dans le Parc, où l'on payait aussi; mais vingt-cinq cents seulement; et cette légère rétribution qui produisit seize mille francs, ne fit murmurer personne, parce que le lendemain ces seize mille francs furent donnés aux pauvres. On ne se plaint guères quand ceux qui n'ont pas d'argent en reçoivent.

Mais nous le répétons, la régence qui doit avoir à cœur de se populariser, pourrait recommander à ses agents un peu plus de soins pour nos géants qui sont abandonnés de la manière la plus blâmable. Les magasins de la ville pourraient être tenus et mis en ordre autrement qu'ils ne le sont; et puisque tout le monde se plaît à la curieuse procession de l'Ommeganck, on eut pu la donner; car c'est une très-légère dépense, et un très-vif plaisir dont tout le monde peut avoir sa part.

Croix de fer. — Un arrêté royal avait rapporté toutes les cérémonies relatives à la distribution des croix de fer dans l'église des Augustins, et, à notre grande surprise, deux jours après, nous avons lu dans tous les journaux un ordre du jour de M. le commandant de la place par intérim, qui annonçait à MM. les officiers que cette cérémonie aurait lieu aux Augustins.

L'arrêté royal avait décidé que la distribution se ferait place des palais. Eh bien, ne voilà-t-il pas que, par une circulaire, M. le général Buzen, gouverneur militaire de cette province, annonce que la distribution n'aura pas lieu. Toutes ces contradictions donnent une idée de l'ordre qui règne dans quelques unes de nos administrations.

Nous pouvons annoncer que la commission des récompenses honorifiques avait terminé son travail relatif aux blessés avant-hier soir à cinq heures; qu'il a été signé hier matin de bonne heure par le président et le secrétaire pour être remis au roi; que le rapport du ministre a été fait dans la journée, et nous avons même des raisons de croire que le projet d'arrêté pour les nominations a été soumis au conseil des ministres après la cérémonie funèbre. (Belg.)

— Les quatre grandes journées de septembre n'avaient pas encore été représentées sur un seul plan, mis à la portée de tous les Belges sans distinction: pour atteindre ce but, il fallait réunir dans un seul tableau, l'ensemble de ces événemens à jamais mémorables où les Hollandais éprouvèrent ce que pouvait l'élan du peuple belge. C'est ce qui vient d'être très-heureusement exécuté dans l'ouvrage *in plano* que nous annonçons.

D'après le prix (1 fr. l'exemplaire), on peut juger des intentions de ceux qui ont conçu et exécuté une composition aussi bien soignée qui se vend chez Langlet, libraire rue de la Madelaine, n° 87, et chez les principaux libraires.

— Dans la nuit du 21 au 22, la statue de St-Jean-Népomucène, qui se trouve sur le pont à l'ancienne porte de Laeken, et que l'on considère généralement comme un chef-d'œuvre, a été mutilée de telle sorte qu'elle ne présente aujourd'hui qu'un tronc sans valeur. La police est, dit-on, sur les traces des auteurs de ce vandalisme.

— Le général de Knyf, ancien aide de camp du prince d'Orange est arrivé en cette ville.

LIEGE, LE 25 SEPTEMBRE.

M. Hoy se propose de faire exécuter à ses frais divers genres de travaux dans différentes parties de la galerie découverte par lui dans la grotte de Remouchamps, pour en rendre l'accès plus facile. Dans l'entretemps, il a chargé M. Lemaître, le plus habile peintre et dessinateur de Spa, de dessiner les vues de ces voûtes admirables et déjà un bon nombre de dessins sont entièrement et parfaitement exécutés. Sous peu de jours et dès que les travaux, qui n'ont été suspendus que par suite de l'accident de M. Hoy, qui s'est blessé au genou en tombant de cheval, seront plus avancés, un géomètre sera chargé par lui, de la levée du plan et du profil de la nouvelle grotte, qui ne saurait manquer d'attirer, dans ces contrées, les savans et les curieux de tous les pays.

— L'anniversaire de septembre sera célébré pendant quatre jours à Bruges par les réjouissances suivantes: Son des cloches et jeu du carillon, exposition du drapeau d'honneur, mât de cocagne, illumination, grand concert d'harmonie.

Ce concert, qui sera exécuté par toutes les sociétés musicales de la ville, tant civiles que militaires, est fixé au jeudi soir; il aura lieu en plein air, sur la Grande-Place.

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le compte-rendu des fêtes de septembre. (Voyez Bruxelles.)

— On s'attend à la publication prochaine, dans le *Moniteur*, des quatre poèmes couronnés au concours.

— Le mémoire que M. Quetelet a lu à l'académie des sciences de Paris « Sur la théorie mathématique de la population », se rattache à un « Essai de Physique sociale » qui est sous presse.

— La société de l'Harmonie d'Anvers envoie 40 exécutans à Bruxelles.

— Les ministres de l'intérieur et de la justice viennent de se concerter pour la nomination d'une commission qui sera chargée d'examiner les résultats de la culture du maïs, de les comparer avec ceux des autres produits agricoles, et d'observer l'effet de cette nourriture sur les détenus.

— On lit dans le *Courrier de l'Escaut*: « Nous apprenons, par une lettre de Rome, que, par décision du conseil des cardinaux, tout pouvoir a été donné à MM. les vicaires-généraux du diocèse, pour le choix d'un évêque. On parle beaucoup de M. Labis comme devant occuper le siège vacant. »

— On écrit de La Haye, 22 septembre:

« On apprend que LL. MM. le roi et la reine; ainsi que S. A. R. la princesse Albert de Prusse, partent demain pour le Loo, où une solennité aura lieu dans le courant de cette semaine. S. A. R. le prince Guillaume Alexandre Frédéric Constantin Nicolas Michel, second fils du prince d'Orange, y fera sa confession de foi en présence de la famille royale. La princesse Albert retournera du Loo à Berlin. »

— On écrit de Freiberg, en Suisse: « La nouvelle découverte que l'on vient de faire dans les fonderies de fer de fonte avec de l'air chaud, a parfaitement réussi; on vient d'en faire aussi l'essai sur celles d'argent qui a un succès inattendu: ce mode de fondre offre de grands avantages et en fait prévoir de nouveaux; d'abord on n'a besoin que de la moitié de la quantité de charbon qu'on employait avec l'air froid pour une même quantité de minerai, non compris cependant la tourbe qu'on emploie pour chauffer l'air, mais qui est insignifiante. L'air doit acquérir un degré de température d'à-peu près 210° centesimal (168° Réaumur) avant d'être soufflé dans le fourneau. On gagne aussi beaucoup de temps: la proportion avec la méthode de l'air froid est de moitié. » (Journal de Francfort.)

— Un grand incendie a éclaté à Vienne dans la nuit du 8 au 9 de ce mois. Tout le quartier de la ville neuve a été réduit en cendres. Les pertes sont considérables.

— On écrit de Francfort: « Nous venons de recevoir, par la voie du courrier, la nouvelle d'un grand incendie qui a ravagé la ville de Moscou. Cet incendie a éclaté au centre de cette capitale, dans un quartier habité principalement par les basses classes de la population, et où les maisons sont pour la plupart construites en bois et couvertes de tuiles de sapin, qui, comme on sait, s'enflamment facilement et rendent inutile tout secours qu'on peut apporter pour arrêter la combustion. Environ un millier de ces maisons ont été réduites en cendres avant qu'on ait pu maîtriser le feu qui a duré plusieurs jours et plongé dans la plus grande misère un grand nombre de familles. D'autres détails relatifs à cet événement désastreux ne sont pas encore connus; aussi ignore-t-on complètement les circonstances qui l'ont amené ou accompagné. »

— Des lettres de Munich, du 12 septembre, portent ce qui suit:

« On dit positivement, dans les cercles du grand monde, que le gouvernement français a consenti au mariage de la reine de Portugal dona Maria, avec le duc de Leuchtenberg. Le duc se trouve en ce moment, chez sa mère, dans un château à quelques lieues d'ici, des négociations sérieuses y sont entamées. »

— On écrit d'Anspach, le 13 septembre, au Correspondant de Nuremberg :

« A l'époque des dernières conférences ministérielles de Vienne, M. de Mieg, ambassadeur de Prusse auprès de la diète germanique, avait été appelé à Vienne, où il avait porté tous les documents relatifs à Gaspard Hauser. Nous apprenons que ces actes n'ont pas été renvoyés ici. Bientôt après, la commission d'enquête qui avait été chargée d'instruire sur l'affaire de Gaspard Hauser fut dissoute, et c'est ainsi que cette affaire est tombée complètement. »

— On écrit de Nimègue qu'on s'est occupé depuis quelque temps à faire des fouilles aux environs du fort de Kraysenhoff afin de découvrir la direction des murs romains, dont on avait aperçu quelques vestiges. Ces recherches ont fait trouver les fondemens de deux angles droits, d'un grand carré, dont l'un a la longueur de 90 aunes et l'autre de 60. Le centre n'est pas encore déblayé au point de faire connaître exactement la forme, mais l'ensemble de ses constructions fait présumer qu'elles ont été des thermes considérables. Il est à espérer pour les sciences que l'on continuera ses travaux. (Journal de La Haye.)

— Un journal de Bruxelles, en annonçant la mort de M. Arnault, rapporte plusieurs bons mots de cet homme d'esprit. On n'a pas oublié, dit-il, la riposte suivante à une très-maligne interpellation, mit tous les rieurs du côté du même. « Te voilà donc, lui dit un jour le général Leclerc, beau-frère de Napoléon, devant de nombreux assistans, toi, qui te crois un poète après Racine et Corneille? — Te voilà donc, reprit notre poète, toi, qui te crois un général après Turenne et Condé? » Et de fait, même à cette époque, M. Arnault avait à la célébrité des titres bien autrement fondés que le commandant de la malheureuse expédition de St-Domingue.

— Le 27 du mois dernier, une espèce de trombe a fondu sur la ville de Padoue avec un bruit épouvantable, et a renversé tout ce qui s'opposait à son passage. Plusieurs heures avant l'apparition de ce phénomène, le vent mugissait avec une force dont on n'avait jamais eu d'exemple. Les contrevents et les cheminées des maisons tombaient avec un horrible fracas : les arbres déracinés, poussés par la violence de l'ouragan, balayaient les rues et écrasaient les malheureux qui n'avaient pu trouver un abri.

— Nous avons déjà eu de trop nombreuses occasions de prouver qu'en Angleterre on fait argent de tout. La fin tragique du marchand de fouets Steinburge, assassin de sa femme et de ses quatre enfans a donné lieu à la plus inconcevable spéculation. Les fossoyeurs ont eu l'impudeur d'exhumer les corps des victimes du malheureux Steinburge, pour les exposer à la curiosité publique; ces malheureux les avaient placés dans une espèce de baraque en planches, où les spectateurs, avides d'un horrible tableau, étaient introduits moyennant une rétribution de quatre sous.

— La curiosité anglaise a aussi été chèrement exploitée aux funérailles de dona Francisca, épouse de don Carlos; on a payé jusqu'à une guinée une place dans l'église catholique de Gosport.

— On écrit de Londres : « Pour obtenir le plus promptement possible un compte-rendu du dîner donné à Edimbourg à lord Grey, le Times avait envoyé sur les lieux 4 sténographes. Les trois premiers avaient eu le temps de mettre leurs notes en ordre et de les préparer pour l'impression pendant que le dernier était encore occupé à recueillir les siennes. Quand il eut terminé ses notes, les 4 sténographes montèrent dans une voiture traînée par 4 chevaux et disposés de manière à ce que la dernière partie du compte-rendu pût être rédigée pendant le voyage. »

« Des chevaux avaient été retenus sur la route avec la condition de faire 16 milles à l'heure. Les voyageurs, partis d'Edimbourg à minuit et demi, furent retardés par quelques accidens, mais ils arrivèrent à Londres le surlendemain à 6 heures du matin, et le Times, publié à 11 heures le mercredi, contenait tous les discours prononcés dans la nuit de lundi à ce dîner solennel. »

— Un journal cite les faits suivans pour donner une idée de l'activité des libraires contrefacteurs en Amérique. MM. Carey et Lea, de Philadelphie, les réelecteurs des romans de Walter-Scott, gens d'une activité merveilleuse, non seulement comme marchands, mais comme hommes de lettres et de science, sont parvenus à obtenir à grand prix les épreuves des romans qui sortent des presses anglaises; alors ils les tirent à un grand nombre d'exemplaires, et les livrent à la circulation avant que les exemplaires anglais aient pu pénétrer dans le pays. Ces libraires industrieux réalisent par là d'immenses bénéfices, par suite de l'avidité avec laquelle on dévore les ouvrages nouveaux; le tirage s'en fait, dit-on, à dix mille exemplaires.

Les précautions employées par M. Carey et Lea et au moyen desquelles ils se procurent les épreuves sortant des presses de Londres, ne le mettent pas à l'abri de la rivalité. Il y eut une occasion où ils faillirent éprouver un dommage considérable. Ils avaient reçu par des voies successives les feuilles d'un nouveau roman de Walter Scott, à l'exception d'une seule, et déjà dix exemplaires de l'ouvrage étaient tirés, à cette feuille près. Le paquebot à vapeur qui portait cette précieuse feuille repartit de Liverpool le 1^{er} d'un mois; à cette époque le roman n'avait pas encore paru. Mais, par une sorte de fatalité, un bâtiment qui quitta Liverpool quelques semaines plus tard arriva à New-York le même jour que le premier. Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre les deux départs de ces navires, l'ouvrage avait été publié, et le dernier de ces bâtimens était porteur d'un exemplaire complet, qui par conséquent arrivait le même jour que la malencontreuse feuille.

L'éditeur, homme d'une grande énergie, épiait l'arrivée de son paquebot; dès qu'il l'aperçut; il se fit transporter à bord avant même qu'il eût jeté l'ancre; il s'empara de sa feuille et partit au galop pour Philadelphie. Là cette feuille fut divisée entre plusieurs imprimeries qui travaillèrent jour et nuit, car on avait établi des relais d'ouvriers. Quand tout fut prêt, on jeta une couple de millions d'exemplaires dans des chaises de poste qui attendaient, et pour lesquelles des chevaux étaient préparés sur la route; et, trente-six heures après l'arrivée du paquebot, l'édition se vendait à New-York. Ainsi, dans l'espace d'un jour et demi, une feuille d'impression avait dû parcourir quatre-vingt dix milles avant d'arriver à l'imprimerie, être composée, tirée, brochée et renvoyée à New-York; par là tous les rivaux étaient dans l'impossibilité d'entrer en campagne et de se servir de l'exemplaire venu de Londres.

Le *Moniteur* publie le prix moyen du froment et du seigle pendant la troisième semaine du mois de septembre :

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT. Fr. cent.	SEIGLE. Fr. cent.
Arlon,	42 09	7 11
Anvers,	45 42	8 62
Bruges,	43 50	7 81
Bruxelles.	45 79	8 94
Gand,	42 79	7 95
Hasselt,	44 80	9 40
Liège,	44 57	8 50
Louvain,	46 30	8 75
Namur,	44 89	7 39
Mons,	44 80	7 48
Prix moyen,	44 49	8 19

Statistique. — Diminution des mariages. M. Jean Schoen, professeur à l'université de Breslau, vient de publier son abrégé de statistique universelle, qui donne sur l'état de la civilisation en Europe des renseignemens nets et précis. Voici les renseignemens curieux qu'il donne sur la diminution des mariages, et l'augmentation des mariages illégitimes : Autrefois il y avait en Europe un mariage sur 420 habitans. Aujourd'hui il n'y a plus qu'un mariage sur 150 habitans. Parmi les gardes nationaux de France on ne comptait pas moins de 4 millions 231,033 célibataires de l'âge de 20 à 35 ans; ce nombre forme plus que le tiers des hommes de cet âge. L'accroissement du nombre des enfans naturels correspond à la diminution du nombre des mariages; on compte dans la plupart des grandes villes sur trois enfans un enfant naturel; à Stockholm il en naît de cette espèce 2 sur 3; à Oporto les naissances illégitimes sont aux naissances légitimes dans la proportion de 180 à 170. En France, en Prusse, en Angleterre, en Suède, il naît aujourd'hui un enfant illégitime sur 42 légitimes, tandis qu'autrefois il ne s'en trouvait que 4 sur 14 ou 15 enfans, nés de parens mariés, dans le Wurtemberg on compte 1 enfant naturel

sur 9 légitimes : en Saxe 1 sur 8; dans Hesse-Darmstadt 4 sur 5; je dois dire que dans l'Annuaire des Longitudes de 1834, la proportion des enfans naturels aux enfans légitimes, est en France plus favorable que le présente M. Schoen. En calculant les naissances depuis 1817 jusqu'en 1831, il naît un enfant naturel sur 432 enfans légitimes, ce qui revient à 20 sur 432. Il en est de même pour les mariages, en France, la proportion est d'un mariage sur 431 habitans.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins, feront procéder le lundi 29 de ce mois à 9 heures du matin, au rivage des Croisiers, à la vente des matériaux provenant de la démolition du local qui servait de bureau de perception des taxes municipales sur ce point.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la régence.

Liège, le 24 septembre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège : le secrétaire, DEMANY

ETAT CIVIL DE LIEGE du 24 septembre.

Naissances : 2 garçons, 1 fille.

Décès : 4 garçons, 5 filles.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi 25 septembre, abonnement courant, le *Barbier de Séville*, opéra en 4 actes, musique de Rossini. Le spectacle commencera par *Chabert*, vaudeville en 2 actes. Très incessamment la première représentation de la reprise de *Fernand Cortez*, grand opéra, remis tel qu'il a été créé à Paris, décors, costumes nouveaux, etc.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PENSIONNAT DE VISÉ.

LA RENTRÉE des élèves est fixée au 1^{er} OCTOBRE prochain. 590

PENSIONNAT DE DEMOISELLES

place St-Barthélemi, n° 608, à Liège,

dirigé par les demoiselles HUBIN et sœurs.

La rentrée des élèves aura lieu mercredi 1^{er} octobre, après la messe du Saint-Esprit qui sera célébrée à St-Barthélemi.

On y enseigne : la lecture, l'écriture, les langues française et allemande, l'arithmétique, la géographie, l'histoire sainte, la tenue des livres, la mythologie, les élémens d'histoire profane et la rhétorique. Un ecclésiastique vient à l'établissement donner l'instruction religieuse. Les élèves apprennent aussi à tailler et à faire les robes et généralement tous les ouvrages de main.

La V^e CHARLES, née DENEUMOULIN, place St. Denis, a reçu FROMAGES de HOLLANDE, 1^{re} qualité. 334

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils rue Souverain-Pont,

F. HARDY a reçu HUITRES anglaises et ANCHOIS nouveaux

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste.-Ursul

Cabilleaux, Rivets et Rayes, chez PERET, rue Ste.-Ursule

STOCKFICHES NOUVEAUX détremés à la manière de Bruxelles, chez ANDRIEN, fils, rue Souverain-Pont, n° 309.

CABILLAUX, RIVETS, chez ANDRIEN fils, rue Souv. Pont.

Les héritiers de M. Michel LOVINFOSSE, vivant bras-seur à Coronmeuse, commune de Herstal, feront VENDRE aux enchères publiques, par le ministère du notaire Boulanger, le jeudi deux octobre prochain, à deux heures et demie de l'après-midi, les IMMEUBLES dont la désignation suit, faisant partie de la succession :

1^{er} Lot. — Une bonne et solide MAISON et autres bâtimens d'habitation; la brasserie, en pleine activité, est une des mieux achalandées de la province, chaudière, cuves, refroidissoirs, une grande quantité de tonneaux et généralement les ustensils et toutes les choses servant à la faire valoir, y compris la charrette, le cheval, la balance et les poids; l'emplacement d'une distillerie, citerne, etc.

Plus, le jardin qui est derrière les bâtimens prédésignés, mesurant environ dix perches 88 aunes, le tout situé audit lieu de Coronmeuse, commune de Herstal.

2^e Lot. — Un VIGNOBLE, contenant 13 perches 7 aunes ou environ, situé dans le coteau de Coronmeuse.

Cette vente aura lieu à la maison de campagne dudit notaire, située en Hayeneux, commune susdite.

On peut prendre dès à présent connaissance des conditions de la vente, en l'étude dudit notaire à Liège. 600

VENTE DE MEUBLES.

Mercredi ter. octobre 1834, deux heures de relevée et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé par Me. RENOZ, notaire, à Liège, à la VENTE aux enchères d'un BEAU MOBILIER, consistant en hautes garderoberes, commodes, linges, argenterie, de beaux lauriers et autres objets. Cette vente aura lieu rue Haute-Sauvenière, n° 852. 591

VENTE D'UN MOBILIER

Qui aura lieu vendredi prochain 26 courant, à 2 heures de relevée, rue à la Goffe, n° 1024, sous la direction de A. DUVIVIER, consistant principalement en ustensiles de boutique, un gros fleau de balance, secrétaires, commodes, hautes garderoberes, bois de lits, chaises, une quantité de tonneaux et autres objets. Argent comptant. 593

VENTE d'une grande quantité de FUMIER.

Samedi 27 septembre courant, à deux heures de relevée, aux casernes de St-Laurent et des Ecoliers, à la requête de l'administration du train d'artillerie. 582

A VENDRE à l'amiable un CAPITAL de 49,000 francs, formant le restant de prix de VENTE D'IMMEUBLES, situés à Liège. S'adresser à M^e BERTRAND, notaire en cette ville. 533

APARTEMENT à LOUER pour le Noël prochain, composé de 7 à 8 pièces, quai de la Sauvenière, n° 9.

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n° 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

VENTE PAR LICITATION.

On fait savoir que le vingt neuf septembre 1834, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e RADELET, notaire à Ougrée, en présence de M. le juge de paix du canton de Seraing, et en son bureau, sis audit Seraing, à la VENTE aux enchères publiques, conformément à la loi du 12 juin 1816, des RENTES suivantes; savoir:

Premier lot.

Une rente de cent cinquante trois francs seize centimes, échéant le 30 novembre, réduite à cent trente six francs 44 centimes, si elle se paye avant l'échéance de la 2^e annuité, due par Remy Paquay et consors, domiciliés aux Bonnelles.

Deuxième lot.

Une rente de quinze florins neuf sous Bbt.-Liège ou 18 francs 77 centimes, restant de plus, échéant le 1^{er} mars, due par Habert Lerlaville et consors, domiciliés aux Bonnelles.

Troisième lot.

1^o Une rente de trente-un florins 2 sous 21 ards ou 37 francs 84 centimes, échéant le 1^{er} mars, due par Michel Joseph Léonard, et ses enfants, domiciliés à Seraing

2^o Une rente de onze florins Bbt.-Liège ou treize francs 37 centimes, échéant le 1^{er} octobre, due par les mêmes débiteurs que celle précédente.

Quatrième lot.

Une rente de sept florins 10 sous Bbt.-Liège ou neuf francs onze centimes, échéant le 30 novembre, due par les époux Paty et consors, domiciliés aux Bonnelles.

Cinquième lot.

1^o Une rente de dix-huit francs 30 centimes, partie de plus, due par Jean Joseph Leclerc, demeurant aux Bonnelles.

2^o Une rente de trente florins 2 sous 2 liards ou trente-six frs. 61 centimes partie de plus, échéant le 1^{er} mars, due par les enfants de Henri Gilles Leclerc, demeurants aux Bonnelles.

Sixième lot.

Une créance de trois cent quarante francs, résultant d'arrérages échus, des rentes constituant les cinq lots qui précèdent. Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire, près duquel on peut en prendre inspection. 525

VENTE CONSIDÉRABLE D'IMMEUBLES ET RENTES, Pour sortir de l'indivision.

Mardi et mercredi, 14 et 15 octobre 1834, à 9 heures du matin, les héritiers de madame veuve WASSEIGE, feront procéder à la VENTE aux enchères, des IMMEUBLES et RENTES ci après désignés, par le ministère du notaire DELEXHY, par devant M. BOUHY, juge de paix du quartier du Sud de la ville de Liège, en son bureau, sis rue St. Jean en Ile, n° 794.

1^{er} Lot. — Une maison de commerce bien achalandée portant l'enseigne de la Chaise d'or et le n° 419, composée de deux étages, avec grandes caves, magasin, fournil, cabinet, bâtiment sur le derrière avec jardin y annexé.

2^e Lot. — Une maison de commerce portant le n° 418, occupée par la veuve Massin.

3^e Lot. — Une maison cotée 417, avec porte cochère, grande cour, bâtiment sur le derrière et un jardin y annexé. Ces trois maisons sont situées à Liège, au faubourg Ste. Marguerite; elles seront exposées d'abord en masse et ensuite en détail.

4^e Lot. — Une maison, sise à St. Gilles sur la chaussée qui conduit à la houillère du Champay avec étable, fournil, puits, et 148 perches 83 aunes de terre labourable et prairie bien arborée y annexées, le tout occupé par le sieur Toussaint Etienne.

5^e Lot. — Une maison cotée 58, aboutissant à la chaussée de St. Gilles à St. Nicolas, avec 56 perches 74 aunes de terrain y annexé, occupée par la veuve Gérard Thonon.

6^e Lot. — Une pièce de terre bien arborée et une pâture, contenant 67 perches 27 aunes, située à St. Gilles, joignant à 5^e lot, tenues à bail par ledit Toussaint Etienne. Ces deux derniers lots seront d'abord exposés en masse, ensuite en détail.

7^e Lot. — Une pièce de terre labourable, située à Jemeppe, en lieu dit Mabotte, contenant 30 perches 51 aunes, occupée par Jean Cornet.

8^e Lot. — Un moulin avec maison d'habitation, écurie, étables, granges, fournil, jardin, prairies et terre labourable ne formant qu'un ensemble, situé à la Gleixhe, commune de Horion Hozémont, canton de Hollogne aux Pierres, contenant, y compris l'assise des bâtiments, 253 perches 63 aunes.

9^e Lot. — Une pièce de terre labourable, contenant cinq perches 83 aunes, située au bois d'Aigremont, commune des Awirs.

10^e Lot. — Une pièce de terre, contenant 36 perches 54 aunes, située au Haut Cortil, commune de la Gleixhe, joignant du levant à Pironnet, et du nord à M. le duc d'Areberg.

11^e Lot. — Une pièce de terre, contenant 59 perches 90 aunes, située même commune, en lieu dit Viersaine, tenant du levant à Pironnet et du nord à M. le duc d'Areberg.

12^e Lot. — Une pièce de terre de la contenance de 34 perches 65 aunes, située même commune au Haut Cortil, joignant du levant N. Poot et du nord M. le duc d'Areberg.

Ces cinq derniers lots sont occupés par le sieur Pierre Dubois, meunier à la Gleixhe.

13^e Lot. — Une maison avec cour, étable, prairie et terre labourable, formant un ensemble, contenant 84 perches 50 aunes, situé au hameau de sur les bois commune de St. Georges, joignant M. Minette et Mathieu Delvenne, occupée par Gabriel Bronckart.

Plus une pièce de terre, contenant 62 perches, située au même lieu, joignant du levant un sentier et du nord M. Minette.

14^e Lot. — Une maison portant le n° 779, occupée par le sieur Sauvage.

15^e Lot. — Une maison portant le n° 777, avec cour, fournil et jardin y annexés, occupée par le sieur Crepinet.

16^e Lot. — Une maison cotée 776, occupée par le sieur Chef.

Ces trois maisons sont situées à Liège, faubourg Hocheporte; elles seront d'abord exposées en masse ensuite en détail.

17^e Lot. — Une maison nouvellement construite avec vingt perches 45 aunes de jardin y annexé, sise à Montegnée, en lieu dit Voie de Vaux, occupée par Joseph Mathieu.

18^e Lot. — Une maison avec jardin, contenant 9 perches 79 aunes, située même commune, en lieu dit Trilhay, occupée par Arnold Duchesne.

19^e Lot. — Une maison avec cour et jardin, de la contenance de 6 perches 53 aunes, située au même endroit que la précédente, occupée par le sieur Laviolette.

20^e Lot. — Une maison, sise en Glain, avec cour et jardin y annexé, occupée par Jean Pierre Romain.

21^e Lot. — Une maison avec cour et jardin derrière, contenant 5 perches 23 aunes, sise à Liège, en lieu dit Calvaire, occupée par la veuve Crespin.

22^e Lot. — Une prairie contenant 17 perches 43 aunes, sise commune de Villers, au sentier de Tongres.

23^e Lot. — Une pièce de terre contenant 17 perches 43 aunes, sise même commune, au chemin de Herstappe. Ces deux lots sont occupés par Guillaume Ory, de Villers l'Évêque.

24^e Lot. — Un enclos en terre labourable, contenant 17 perches 436 palmes, situé à Velroux, tenu à bail par Laurent Fraipont.

25^e Lot. — Une pièce de terre, située en la commune de Horion Hozémont, contenant 65 perches 39 aunes, tenue à bail par M. Geradon Wery.

26^e Lot. — Une pièce de terre labourable, contenant 10 perches 52 aunes, située à Velroux, tenue à bail par le sieur Goffart.

SUIVENT LES RENTES :

Table with 3 columns: MONTANT ANNUEL DES RENTES (Francs, cent), Noms et domicile des débiteurs, and Rentes en nature (muids, épeautre). Rows include 27e lot (Ant. Hanson), 28e lot (N. Frankinet), 29e lot (Eustache Mathieu), 30e lot (Toussaint Bossy), 31e lot (Les sœurs Galand), 32e lot (Léonard Limbioulle), 33e lot (Mathieu Clerdent), 34e lot (Jean Debrassine), 35e lot (Henri Jottay), 36e lot (Franc. Henri Jos Henrard), 37e lot (Lambert Cornet), 38e lot (Simon Hairs).

Toutes ces rentes sont exactement payées et sont conservées par des titres nouveaux et des inscriptions en bonne forme. Le premier jour on vendra les immeubles et le second jour les rentes. S'adresser, pour voir le cahier des charges, audit notaire DELEXHY, dépositaire des titres de propriété. 528

VENTE DE DEUX BELLES FERMES.

On fait savoir que le 8 octobre 1834, à 10 heures du matin, il sera VENDU aux enchères publiques, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, en son bureau, rue Léonstrée :

1^o Une ferme située en la ville de Herve, rue du Château occupée par le sieur Lieutenant, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin légumier et six prairies de première classe, d'une contenance d'environ huit bonniers métriques.

Le fermage est de 1540 frs. 74 centimes.

2^o Et une ferme située à Xheneumont, près de Herve, occupée par la veuve Desaise, composée de très vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin légumier et six prairies aussi de première classe, contenant environ six bonniers métriques.

Le fermage est de 1126 francs. S'adresser audit M^e DUSART, notaire. 558

A VENDRE de gré-à-gré une trente-deuxième part de l'exploitation charbonnière dite des Sarts au Berleur, commune de Grace-Montegnée.

Et une huitième part de celle d'Ivoz, près du Val-Saint Lambert.

Les travaux qui ont été faits jusqu'à ce jour à ces deux exploitations les ont fait connaître sous le rapport le plus avantageux, tant pour la quantité que pour la bonté du produit. S'adresser au notaire BOULANGER qui est chargé d'en négocier et faire la VENTE. 566

A LOUER un BEAU QUARTIER situé à Coronmeuse n° 1^{er}.

COMMERCE.

Fonds anglais du 21 sept. — Consol. 90 3/4 0/0. — Belges, 99 3/4, holland. 51 7/8, Portug. 80 7/8, Esp. cortés 00 0/0.

Bourse de Paris, du 23 sept. — Rentes, 5 p. %, 104 85. fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 76 55, fin cour., 00 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 00 00; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebbard, 30 0/0; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. %, 37 1/2; fin cour., 00 0/0; 3 p. %, 26 3/4; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortés, 42 1/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 0/0; fin cour., 00 0/0 — Empr. romain, 95 0/0; fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 23 sept. — Dette active, 51 1/16. Dito, 98 5/8 0 — Bill. de change, 22 9/16. 0 — Oblig. du syndicat, 90 00/00 0/0 — Dito, 72 3/4 00/00. — Rente des douanes, Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00 00. — Obl. russe Hop. et C., 102 1/8 0/0. Dito de 1828, 103 7/8 0000 — Inscr. russes, 68 1/16 0000 — Empr. russe 1831, 98 0/0 0/00. — Rente perp. d'Esp., 000 0/0 — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 44 1/8 00 0/0. — Obl. mét. Autriche, 00 0/0 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Banoises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 77 3/4. — Cortés, 40 1/8 00. — Dito Grec, 0 — Lots de Pologne, 417 1/2.

Bourse d'Anvers, du 24 septembre.

Changes. à courts jours. à deux mois. à 3 mois. Amsterdam. 112 9/16 perte. Londres. 12 07 1/2. Paris. 47 3/8. A 47 1/8 A 47. Francfort. 36 1/4. A 36 1/16 A. Hambourg. 35 7/16. A 35 1/4 A. Escompte 3 0/0.

Effets publics. Belgique. — Dette active, 102 3/4 A. Id. diff. 44 1/8 0. — Oblig. de l'entr., 96 P. — Empr. de 48 mill. 98 1/2 P. 00. — Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0/00 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 00000. Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 94 3/4. — Espagne. Guebb., 33 P 0/0 0/0 0/0 Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/0 0/0. Id. perp. Amst., 39 38 5/8 3/4 0 00 0/0. — Idem dette différée, 41 P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé. 600 caisses café Brésil, à 30 3/4 cts. cons. 80 caisses sucre Havane blond, prix inconnu.

Arrivages au port d'Anvers, du 23 et 24 septembre. Le koff hanovrien Gute Hoffnung, c. Geyken, v. de Carolinenzel, ch. d'orge. Le koff hanovrien Flora, c. Luyken, v. de Neuhaerlingziel, ch. d'orge et d'avoine. Le koff hanovrien Vr. Martha, c. Poelman, v. d'Ookziel, ch. d'avoine. Le brick belge Commerce, c. Carpens, v. de Bergen, ch. de stockisch. Le koff belge Charlotte, c. Muys, ven. de Bremen, ch. de sucre. Le brick américain Toinette, c. Hinsham, v. de Baston, ch. de café, huile et cuirs.

Bourse de Bruxelles, du 24 sept. — Belgique. Dette active, 51 A Emp 24 mill., 98 1/2 P 0/00. — Hollande. Dette active 51 0/0 A — Espagne Guebb., 32 1/2 P. 0 Perpétuelle Anvers, 4 p. %, 0. Id. Amst., 5 p. %, 39 1/2 A 00 0/0. Id. Paris, 3 p. %, 26 0/0 P. Cortés à Lond., 40 0/0 P. Dette diff. 41 3/8 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège